



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE
SNF

Annexe n°2023-12-37
Au procès-verbal

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 075-257500058-20231205-DEL2023_12_37-BF

COMITE DU 5 DECEMBRE 2023

OBJET : Budget primitif de l'exercice 2024

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu les décrets du 13 juin 1996 relatifs à l'application de la réforme budgétaire et comptable M14,

Vu le décret n° 96-1256 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiés,

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du comité n°1996-15 en date du 6 novembre 1996 relative aux modalités de présentation et de vote des documents budgétaires du syndicat,

Vu la délibération n° 2001-15 en date du 18 avril 2001 relative aux modalités de vote des documents budgétaires,

Vu la délibération n°2023-10-21 en date du 10 octobre 2023 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du comité n°2023-10-22 en date du 10 octobre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 et du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2023-12-xx du 5 décembre 2023 relative à l'actualisation du niveau de la contribution des collectivités adhérentes pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2023-12-xx du 5 décembre 2023 relative au taux de fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57,

Sur proposition du bureau,

A l'unanimité,

DELIBERE


Article unique : Est approuvé le budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 322 161 € dont 1 254 561 € en section de fonctionnement et 67 600 € en section d'investissement.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De sa publication sous format numérique
- De sa transmission en préfecture



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 
ID : 075-257500058-20231205-DEL2023_12_37-BF

SÉANCE DU COMITE DU 5 DECEMBRE 2023

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont les membres ont été légalement convoqués par le Président le 17 novembre et le 28 novembre 2023, s'est réuni le 5 décembre 2023 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12^{ème}.

Affaires communes		
Délégués en exercice 111	Étaient présents	59
	Étaient représentés	7
	Votants	66

Étaient présents

M.FRANCESCHI (Alfortville), Mme ROLLAND (Antony), M.METAIRIE (Arcueil), Mme MOREAU (Aulnay-sous-Bois), M.AKROUR (Bagnolet), M.HIRSCH (Bobigny), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), Mme NOURY (Boissy-Saint-Léger), Mme DECOURRIERE (Bondy), M.BEMMOUSSAT (Bonneuil-sur-Marne), Mme BARBAUT (Bourg-la-Reine), M.ORUSCO (Cachan), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), Mme DEPRINCE (Clichy-sous-Bois), M.MOHELLEBI (Colombes), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.CLAVEL (Dugny), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), M. CARISTAN (Fresnes), Mme AUBRY (Gagny), Mme ALLANIC (Garches), Mme MASSARD (Gennevilliers), M.AGGOUNE (Gentilly), M.DUBOIS (Gonesse), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), M.DUPIN (L'Hay-les-Roses), M.FRANCOIS (L'Ile-Saint-Denis), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), M.RENARD (Méry-sous-Oise), M.CHAINEY (Montfermeil), Mme GRAINE (Montrouge), M.HMANI (Nanterre), Mme MARTINEAU (Nogent-sur-Marne), M.ATLAN (Orly), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-Seine), Mme LEGRAND-ROBERT (Pontoise), Mme LEBRETON (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme GAUMONDY (Romainville), Mme MAILLOT (Rosny-sous-Bois), M.GAILLARD (Saint-Cloud), M.PIERCY (Saint-Denis), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Fossés), Mme DUROSELLE (Saint-Maurice), Mme CLAIN (Saint-Ouen-l'Aumône), Mme BACH (Sceaux), M.PERRIN-BIDAN (Suresnes), M.LEMAIRE (Vanves), Mme CONNAN (Vaucresson), Mme POLONI (Villemomble), Mme HERTIG (Villeneuve-la-Garenne), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), Mme PERRON (Villepinte).

Ont donné pouvoir

Monsieur CAMBRESY, délégué titulaire de Bry-sur-Marne, à Madame DELESSARD, déléguée titulaire de Maisons-Alfort et Vice-Présidente,

Madame DELACROIX, déléguée titulaire de Clichy-la-Garenne, à Monsieur CHAUMERLIAC, délégué titulaire de Bois-Colombes,

Madame KEMPF, déléguée titulaire de Rueil-Malmaison, à Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Monsieur LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président,

Monsieur PARENT, délégué titulaire de Bièvres, à Madame YAZIDI, déléguée titulaire d'Epinay-sur-Seine et Vice-Présidente,

Madame ROUCHON, déléguée titulaire de Levallois-Perret, à Monsieur MILCOS, délégué titulaire de Clamart et Vice-Président,

Monsieur WEIL, délégué titulaire de Saint-Mandé, à Monsieur COUTURE, délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président.